

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 9 janvier 2017 à 20 h au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

No 5869-01-17
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance spéciale du 19 décembre 2016

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Autorisation de paiement de certaines dépenses en 2017
- 5.4 Modification de la résolution numéro 5508-03-16 – Remaniement des comités
- 5.5 Nomination intérimaire au poste de directeur du Service des Travaux publics
- 5.6 Nomination d'une directrice générale adjointe pour l'année 2017
- 5.7 Renouvellement d'adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut
- 5.8 Augmentation de salaire des cadres en 2017

6. Travaux publics

- 6.1 Adoption du plan quinquennal de réfection des chemins 2017-2021
- 6.2 Réfection de chemins en 2017
- 6.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017
- 6.4 Contrat de fauchage des abords de chemins – Année 2017
- 6.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres relativement aux travaux de réparation des ponceaux sur les chemins Fournel et Filion
- 6.6 Échange de terrains – Parties des lots 5 249 020 et 5 871 437

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Renouvellement du contrat d'appariteur-concierge
- 7.2 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour
- 7.3 Renouvellement d'adhésion – Association des camps du Québec pour l'année 2017

8. Urbanisme

- 8.1 Adoption du règlement n° 1001-15-2016 concernant les abris pour les bacs destinés aux matières résiduelles
- 8.2 Adoption du règlement n° 1004-01-2016 concernant la modification du tableau des constructions et ouvrages nécessitant un permis de construction
- 8.3 Dérogation mineure – 10, chemin des Merisiers

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Acceptation de démission de deux (2) pompiers
- 9.2 Ouverture de postes de deux (2) pompiers
- 9.3 Autorisation d'inscription du directeur de la Sécurité publique et incendie à une formation en sécurité civile ayant pour thème « Centre de coordination des mesures d'urgence »
- 9.4 Autorisation d'inscription de quatre pompiers à la formation « Pompier I »
- 9.5 Autorisation de renouvellement de la cotisation à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- 9.6 Autorisation d'achat de quatre (4) tenues intégrales

10. Environnement

10.1 Gestion du Parc Irénée-Benoit – REPORTÉ

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune.

No 5870-01-17
Adoption des
procès-verbaux
de la séance
ordinaire du
12 décembre 2016
et de la séance
spéciale du
19 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance spéciale du 19 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5871-01-17
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 décembre 2016 pour un montant de 180 936,58 \$ - chèques numéros 13745 à 13764, 13834 à 13835.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2016 au montant de 274 028,09 \$ - chèques numéros 13844 à 13917.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 décembre 2016 sont déposés au Conseil.

No 5872-01-17
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

SSQ Groupe financier	5 618,07 \$
Compass Minerals	4 788,99 \$
Pompes et filtration	13 562,50 \$
PG Solutions inc.	5 670,00 \$
PG Solutions inc.	3 875,00 \$
Lumen	11 730,00 \$
Laurentides Experts-Conseils	4 500,00 \$
Groupe Ultima inc.	47 238,00 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	4 952,44 \$
Excavation Kevin Barrett	5 062,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5873-01-17
Autorisation de paiement de certaines dépenses en 2017

Attendu la nécessité d'autoriser le paiement de certaines dépenses;

Attendu le certificat du directeur général attestant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses suivantes et selon les réserves budgétaires attribuées aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 :

Dépenses – prévisions budgétaires 2017

02-11000-131	Rémunération élus
02-11000-132	Rémunération additionnelle
02-11000-133	Allocation de dépenses - élus
02-11000-200	Cotisation employeur – élus
02-11000-321	Frais de poste - conseil
02-11000-331	Téléphones, cellulaires, etc.
02-11000-335	Téléphonie IP et internet
02-11000-421	Assurances – conseil municipal
02-11000-951	Quote-part MRC législation
02-12000-412	Service Cour municipale
02-13000-141	Rémunération - administration
02-13000-200	Cotisation employeur – administration
02-13000-321	Frais de poste
02-13000-331	Cellulaires
02-13000-335	Téléphonie IP et internet
02-13000-413	Comptabilité et vérification
02-13000-951	Quote-part MRC - gestion financière
02-14100-000	Dépenses - élection
02-15000-951	Quote-part MRC – évaluation
02-16000-416	Relation de travail
02-19000-321	Frais de poste
02-19000-411	Service professionnel – paie
02-19000-421	Assurances
02-19000-443	Déneigement - hôtel de ville
02-19000-517	Location équipement – compteur postal
02-19000-522	Entretien - hôtel de ville
02-19000-681	Électricité - hôtel de ville
02-21000-959	Services policiers
02-22000-141	Rémunération - pompiers
02-22000-200	Cotisation employeur - pompiers
02-22000-321	Frais de poste
02-22000-331	Téléphones et téléavertisseurs
02-22000-335	Téléphonie IP et internet
02-22000-421	Assurance - pompiers
02-22000-443	Déneigement - caserne
02-22000-455	Immatriculation camion incendie
02-22000-631	Essence et diesel
02-22000-681	Électricité - caserne
02-22000-951	Quote-part MRC – Incendie
02-23000-141	Salaire - sécurité civile
02-23000-200	Cotisation employeur - sécurité civile
02-23000-331	Communication - sécurité civile
02-23000-631	Essence et diesel - sécurité civile
02-29000-451	Contrôle des animaux
02-32000-141	Rémunération - travaux publics
02-32000-142	Rémunération saisonnière
02-32000-200	Cotisation employeur – travaux publics
02-32000-331	Cellulaire et téléavertisseurs
02-32000-335	Téléphonie IP et internet
02-32000-421	Assurance – voirie
02-32000-443	Déneigement stationnement – garage
02-32000-455	Immatriculation voirie
02-32000-631	Essence et diesel
02-32000-681	Électricité – garage
02-33000-443	Déneigement des chemins
02-33000-681	Électricité - site de sable
02-33001-443	Déneigement chemin Sainte-Anne-des-Lacs

02-34000-681 Électricité - éclairage des chemins
02-37000-951 Quote-part transport collectif
02-37000-970 Transport adapté
02-45110-446 Déchets, cueillette et transport
02-45120-446 Déchets, élimination
02-45210-446 Collecte recyclage
02-45220-446 Conteneurs matières recyclables
02-45221-446 Écocentre Saint-Sauveur
02-45400-494 Quote-part Tricentris
02-47000-141 Rémunération – environnement
02-47000-200 Cotisation employeur – environnement
02-47000-321 Frais de poste
02-47000-335 Téléphonie IP et internet
02-47000-443 Dénéigement
02-47000-522 Entretien - bâtiment
02-47000-681 Électricité - environnement
02-61000-141 Rémunération - urbanisme
02-61000-200 Cotisation employeur - urbanisme
02-61000-321 Frais de poste
02-61000-335 Téléphonie IP et internet
02-61000-421 Assurances - urbanisme
02-61000-443 Dénéigement - urbanisme
02-61000-522 Entretien - bâtiment
02-61000-681 Électricité - urbanisme
02-61000-951 Quote-part MRC – Aménagement
02-62000-951 Quote-part MRC– Promo. ind. com.
02-70120-421 Assurances - centre communautaire
02-70120-443 Dénéigement – centre communautaire
02-70120-681 Électricité - centre communautaire
02-70130-447 Entretien et contrat - patinoire
02-70130-681 Électricité - patinoire
02-70150-681 Électricité - parc et terrains de jeux
02-70151-141 Rémunération - Camp de Jour
02-70151-200 Cotisation de l'employeur – Camp de jour
02-70151-331 Cellulaires
02-70151-421 Assurances - Camp de jour
02-70151-681 Électricité - Camp de jour
02-70190-141 Rémunération - directeur loisirs
02-70190-200 Cotisation de l'employeur - loisirs
02-70190-321 Frais de poste
02-70190-335 Téléphonie IP et internet
02-70190-421 Assurances – loisirs
02-70190-443 Dénéigement - loisirs
02-70190-522 Entretien - bâtiment
02-70190-681 Électricité - loisirs
02-70190-951 Quote-part MRC - parc régional
02-70190-951 Réserve financière – interconnexion
02-70220-331 Téléphone
02-70220-421 Assurances
02-70220-443 Dénéigement
02-70220-522 Entretien et réparation
02-70220-681 Électricité
02-70230-141 Rémunération - bibliothèque
02-70230-200 Cotisation employeur - bibliothèque
02-70230-335 Téléphonie IP et internet
02-70230-421 Assurances - bibliothèque
02-70230-443 Dénéigement - bibliothèque
02-70230-522 Entretien bâtiment – bibliothèque
02-70230-681 Électricité - bibliothèque

02-70230-960 Quote-part CRSBP
02-70290-951 Quote-part MRC culture
02-91900-999 Frais vente pour taxes et frais bancaires
02-92102-840 Remboursement intérêts emprunts
03-21000-000 Remboursement capital D.L.T.
03-51000-000 Remboursement fonds roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5874-01-17
Modification de la
résolution numéro
5508-03-16 –
Remaniement de
comités

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 5508-03-16 en retirant monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, à titre de membre du comité Finance, Administration et Ressources humaines.

De nommer monsieur Jean Sébastien Vaillancourt à titre de membre du comité Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt
Technicienne en comptabilité

No 5875-01-17
Nomination
intérimaire d'un
directeur au Service
des Travaux publics

Attendu le départ du directeur du Service des Travaux publics;

Attendu qu'il y a lieu de combler ce poste par intérim;

Attendu la recommandation du comité des Travaux publics;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Jean-François René, directeur général et secrétaire-trésorier, au poste de directeur du Service des Travaux publics par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Monsieur Jean-François René
Technicienne en comptabilité

No 5876-01-17
Nomination
d'une directrice
générale
adjointe et
secrétaire-
trésorière adjointe
pour l'année 2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Stéphanie Lauzon à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour l'année 2017. La compensation habituelle sera accordée à madame Lauzon pour assumer les responsabilités du directeur général et secrétaire-trésorier.

Madame Lauzon est également autorisée à signer les chèques et autres effets pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Madame Stéphanie Lauzon
Technicienne en comptabilité

No 5877-01-17
Renouvellement
d'adhésion à la
Société d'histoire et
de généalogie des
Pays-d'en-Haut

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à titre de membre corporatif de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut pour l'année 2017 au coût de 60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne en comptabilité

No 5878-01-17
Augmentation de
salaire des cadres
en 2017

Attendu que les cadres ont atteint les objectifs que le conseil municipal avait fixés en 2016;

Attendu la performance des cadres qui est très bonne;

Attendu le grand dévouement des cadres envers la Municipalité, qui surpasse les attentes;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder une augmentation de salaire de 2 000 \$ pour l'année 2017 :

- À la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;
- À la directrice du Service de l'Environnement;
- À la directrice du Service de l'Urbanisme (présentement en congé de maternité);
- Au directeur du Service de la Sécurité publique et incendie;
- Au directeur général.

Ladite augmentation remplace celle prévue au contrat de travail de la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeurs et directrices des services
Technicienne en comptabilité

No 5879-01-17
Adoption du plan
quinquennal de
réfection des
chemins 2017-2021

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a déjà priorisé la reconstruction de certains chemins pour les années 2014 à 2018 par la résolution 5116-02-15;

Attendu que la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du programme RIRL pour la réparation de ponceaux sur les chemins Filion et Fournel;

Attendu que la Municipalité désire adopter un nouveau plan quinquennal pour les années 2017 à 2021;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la programmation des travaux de chemins jointe à la présente résolution.

Plan quinquennal des chemins 2017-2021

Projet du 6 janvier 2017

NOM CHEMIN	Longueur en mètres	Localisation Commentaires	Coût Plus ou moins 20%
2017			
Paix (asphaltage)	385	Fait en 2016, ajouter du gravier	52 000 \$
Pins	800	De Plateau à Papillons	340 000 \$
Godefroy	635	De Pensées vers des Rossignols	276 200 \$
Filion et Fournel, ponceaux (RIRL)		Changement de ponceaux	105 000 \$
Marronniers, plan de reconstruction			3 000 \$
Imprévus			27 000 \$
Total 2017	1820		803 200 \$
		Subvention à recevoir du RIRL, 70 000 \$	-70 000 \$
			733 200 \$
2018			
Ormes	546	De SADL à Outardes	218 000 \$
SADL	418	Du 961 (ruisseau Beaune) au Jersey ciment	190 000 \$
Pétunias+ Pinsons (sauf partie fait en 2012)	370	Asphaltage du chemin de gravier	55 500 \$
Orge	929	Asphaltage du chemin de gravier	115 500 \$
Oréades	110	Asphaltage du chemin de gravier	13 750 \$
Filion et Fournel, resurfacement (RIRL)		Resurfacement	400 000 \$
Marronniers	120	Décision conseil suite au rapport des ingén.	
Imprévus			45 000 \$
Total 2018	2493		1 037 750 \$
		Subvention à recevoir du RIRL, 300 000 \$	-300 000 \$
			737 750 \$
2019			
Sommet nord	513	De Nations au no civ. 979	180 000 \$
Cailles	345	Au complet	138 000 \$
Colibris	170	De Chêneaux à l'Étoile	90 000 \$
Bouton d'Or	300	Différentes sections	100 000 \$
Œillets	600	Asphaltage du chemin de gravier	90 000 \$
Imprévus			137 000 \$
Total 2019	1928		735 000 \$
2020			
Noyers	679	De Montagnes vers la fin	272 000 \$
Pâquerettes	635	Asphaltage du chemin de gravier	80 000 \$
Oiseaux	175	Asphaltage du chemin de gravier	22 000 \$
Cardinaux	593	Asphaltage du chemin de gravier	75 000 \$
Pétunias (dernière partie 2012)	429	Asphaltage du chemin de gravier	47 125 \$
Pinsons	276	Asphaltage + manque du gravier	41 400 \$
Tournesols	190	Asphaltage + manque du gravier + rond point	36 575 \$
Bourgeois	250	Moyennement bosselé	87 500 \$
Imprévus			75 000 \$
Total 2020	3227		736 600 \$
2021			
Pervenches	127	Asphaltage du chemin de gravier	16 000 \$
Orignaux	150	Asphaltage du chemin de gravier	18 750 \$
Petits-Soleils et Plume-de-Feu	678	Asphaltage du chemin de gravier	84 750 \$
Merises, Moucheroles et Moqueurs	924	Asphaltage du chemin de gravier	113 000 \$
Sommet sud et Sarcelles	1049	Asphaltage du chemin de gravier	143 750 \$
Cèdres	409	Du 225 Cèdres au bout + racc. Lilas	185 000 \$
Imprévu			173 750 \$
Total 2021	3337		735 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5880-01-17

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté un plan

Réfection de chemins en 2017

quinquennal de réfection des chemins pour les années 2017 à 2021 par la résolution numéro 5879-01-17;

Attendu que la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour la réparation de ponceaux sur les chemins Filion et Fournel;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'effectuer les travaux suivants en 2017 :

L'asphaltage d'une partie du chemin de la Paix au coût de 52 000 \$.

La réfection incluant l'asphaltage du chemin des Pins entre les chemins du Plateau et des Papillons au coût de 340 000 \$.

La réfection incluant l'asphaltage du chemin Godefroy entre les chemins des Rossignols et des Pins au coût de 276 200 \$.

Faire préparer un plan par un ingénieur-conseil pour la réfection du chemin des Marronniers au coût de 3 000 \$.

La réfection de certains ponceaux des chemins Fournel et Filion au coût de 105 000 \$, le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention de 70 000 \$ du programme RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5881-01-17
Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière *chlorure en solution liquide* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5882-01-17

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs procède par appels d'offres pour l'octroi de contrat de fauchage des abords de chemins et que depuis cinq (5) ans, le prix du plus bas soumissionnaire varie de 48,50 \$/km à 56,33 \$/km, taxes en sus;

Attendu que l'entreprise Les Gazons Verts était le plus bas soumissionnaire en 2016 et que les travaux ont été effectués de façon très satisfaisante;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'utiliser un entrepreneur qui connaît le territoire pour effectuer des travaux de

qualité et qui est respectueux de l'environnement en protégeant les abords de ruisseaux;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics à négocier le contrat de fauchage des abords de chemins pour l'année 2017 avec l'entreprise Les Gazons Verts, et ce, au même prix que l'année 2016 soit 48,50 \$ par kilomètre, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5883-01-17
Autorisation
de procéder à un
appel d'offres
relativement aux
travaux de
réparation des
ponceaux sur
les chemins Fournel
et Filion

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a fait une demande de subvention auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour la réparation de ponceaux sur les chemins Filion et Fournel;

Attendu que la Direction du soutien aux opérations du ministère des Transports a informé la Municipalité que le projet soumis est conforme aux modalités du programme et qu'il est admissible à une aide financière pouvant atteindre 75 % des coûts de réalisation;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Service des Travaux publics soit autorisé à procéder à l'appel d'offres selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Équipe Laurence pour l'exécution des travaux de réparation des ponceaux sur les chemins Fournel et Filion à l'été 2017.

Que le coût de la partie non subventionnée des travaux soit payé à même le fonds d'administration (taxes municipales sur les chemins).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5884-01-17
Échange de
terrains – Parties
des lots 5 249 020
et 5 871 437

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat et à la vente des parties des lots 5 249 020 et 5 871 437 conformément à l'entente signée entre la Municipalité et les propriétaires du lot 5 249 020.

Les frais de notaire et de l'arpenteur-géomètre seront à la charge de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

De mandater M^e Carole Forget, notaire pour la préparation des contrats ainsi que tous documents s'y rapportant.

De mandater monsieur Richard Barry, arpenteur-géomètre pour la préparation de la description cadastrale.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Me Carole Forget, notaire
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5885-01-17 Renouvellement du contrat d'appariteur- concierge

Attendu la résolution 5563-04-16 adoptée le 11 avril 2016 par le conseil municipal accordant un contrat à l'entreprise Entretien DFL inc. pour les services d'un appariteur de salles et les travaux d'entretien ménager des immeubles municipaux;

Attendu que la possibilité de prolonger le contrat d'une année est prévue à l'article 6.3 du Cahier des charges de l'appel d'offres;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De prolonger d'une année, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, le contrat intervenu avec l'entreprise Entretien DFL inc. pour les services d'un appariteur de salles et les travaux d'entretien ménager des immeubles municipaux, et ce, au même taux horaire qu'en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5886-01-17 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher madame Noémie Dinello Goupil à titre de coordonnatrice du camp de jour en 2017 au taux horaire de 16,11 \$ pour un total de 582 heures incluant la formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5887-01-17
Renouvellement
d'adhésion –
Association des
camps du Québec
pour l'année 2017

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'Association des camps du Québec pour l'année 2017, à titre d'*Adhérent au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* au coût de 125,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5888-01-17
Adoption du règlement
n° 1001-15-2016
concernant les abris
pour les bacs
destinés aux
matières résiduelles

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie du règlement.

RÈGLEMENT 1001-15-2016 CONCERNANT LES ABRIS POUR LES BACS DESTINÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1001 DE FAÇON À :
Créer des dispositions concernant les abris pour les bacs destinés aux matières résiduelles;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro 1001 pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu' en vertu de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme;

Attendu qu' il y a lieu de permettre l'implantation d'abris pour les bacs destinés aux matières résiduelles avec des mesures de contrôle pour des raisons d'esthétisme et de propreté;

Attendu qu' un avis de motion a été déposé lors de la séance régulière du conseil municipal le 14 novembre 2016;

Attendu que le premier projet de règlement concernant les abris pour les bacs destinés aux matières résiduelles a été adopté le 14 novembre 2016;

Attendu qu' une consultation publique a été tenue le 1^{er} décembre 2016;

Attendu que le second projet de règlement concernant les abris pour les bacs destinés aux matières résiduelles a été adopté le 12 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le règlement numéro 1001-15-2016 est et soit adopté et que le Conseil décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 1001, comme suit :

Ajouter à l'article 103 de la section 2 du Chapitre 5, le point 22 a), qui se lit comme suit : «

	COUR AVANT	COUR AVANT	COUR LATÉRALE	COUR
		SECONDAIRE	LATÉRALE	ARRIÈRE
22. a) ABRIS POUR BACS	oui	oui	oui	oui
• Dispositions applicables			sous-section 14	»

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 1001, comme suit :

Ajouter à la section 3 du Chapitre 5, la sous-section 14, qui se lit comme suit : «

SOUS-SECTION 14 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS DE BACS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES ET LES ORDURES MÉNAGÈRES

ARTICLE 167.1 GÉNÉRALITÉ

Un seul abri pour les bacs est autorisé par terrain sur le territoire de la municipalité de Ste-Anne-des-Lacs.

ARTICLE 167.2 IMPLANTATION

Un abri pour les bacs doit :

- a) être situé à au moins 1,0 mètre de toute ligne latérale de lot ;
- b) respecter toute servitude de canalisation souterraine ou aérienne ;
- c) être situé à au moins 3,0 mètres de toute bande riveraine, de tout lac, cours d'eau et milieu humide ;
- d) être situé à au moins 3,0 mètres de tout élément hors-terre faisant partie d'un puits et d'une installation sanitaire ;
- e) être situé à au moins 3,0 mètres de tout élément souterrain faisant partie d'un puits et d'une installation sanitaire ;
- f) être situé à au moins 1,5 mètres de l'emprise d'une voie publique ou privée ;

ARTICLE 167.3 DIMENSION MAXIMALE

La superficie maximum d'un abri à bacs ne doit pas excéder 2,6 mètres carrés.

ARTICLE 167.4 HAUTEUR

La hauteur maximum d'un abri à bacs est de 2,0 mètres.

ARTICLE 167.5 MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Les matériaux de revêtement extérieur d'un abri à bacs, y compris les matériaux de la toiture, doivent être les mêmes que ceux du bâtiment principal ou s'harmoniser avec ceux-ci.

ARTICLE 167.6 UTILISATION D'UN ABRI À BACS

Un abri à bacs ne doit pas servir à aucune autre fin que l'entreposage des bacs. Ces derniers doivent obligatoirement être retirés des abris pour être vidés par le service de collecte municipale.

ARTICLE 167.7 DISPOSITIONS D'EXCEPTIONS

Sur une voie privée, un abri collectif pour bacs pourra être érigé près de l'intersection de la voie publique. La superficie de l'abri collectif ne pourra excéder 13 mètres carrés. Toutes les autres normes de la présente sous-section s'appliquent, sauf l'article 167.4.

ARTICLE 167.8 SÉCURITÉ

Tout abri à bacs installé sur un terrain d'angle est assujéti au respect du triangle de visibilité pour lequel les normes sont édictées à l'article 258 du présent règlement. »

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5889-01-17
Adoption du
règlement
n° 1004-01-2016
concernant la

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers
déclarent avoir reçu une copie du règlement.

modification du
tableau des
constructions et
ouvrages
nécessitant un
permis de
construction

**RÈGLEMENT 1004-001-2016
CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES
CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES NÉCESSITANT UN
PERMIS DE CONSTRUCTION**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 1004 DE FAÇON À : Modifier le tableau des constructions et
ouvrages nécessitant un permis de construction.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a
adopté le règlement de sur les permis et
certificats numéro 1004 pour permettre l'émission
des permis et certificats sur son territoire;

Attendu que la Municipalité souhaite ne pas exiger de permis
pour la construction d'abris pour les bacs
destinés aux matières résiduelles;

Attendu qu' un avis de motion a été déposé lors de la séance
régulière du conseil municipal le 14 novembre
2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Sébastien
Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère
et résolu à l'unanimité :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats
numéro 1004, comme suit :

Ajouter à la fin de l'article 29 dans le tableau intitulé : « **Tableau des
constructions et ouvrages nécessitant un permis de
construction** » de la section 1 du Chapitre 3 sous la ligne : «conteneur
à déchet» une nouvelle ligne qui se lit comme suit :

«

TYPE DE CONSTRUCTION ET ACCESSOIRES	PERMIS DE CONSTRUCTION	AUCUN
CONSTRUCTION ACCESSOIRE		
abris pour bacs de matières résiduelles		* »

ARTICLE 2

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement qu'il modifie.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5890-01-17
Dérogation
mineure –
10, chemin des
Merisiers

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire abroger la résolution n° 5821-11-16 relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 10, chemin des Merisiers;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'établissement d'une zone tampon d'une largeur de 3,75 mètres alors que la réglementation prévoit une largeur de 6 mètres pour séparer un usage commercial des usages résidentiels;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure;

Les raisons invoquées pour l'acceptation de la demande sont les suivantes :

- La demande est conforme aux dispositions du plan d'urbanisme;
- Il y a un manque d'espace sur le terrain empêchant la réalisation d'une zone tampon de pleine largeur avec un stationnement contenant le nombre minimal de cases exigées par la réglementation municipale;
- Les demandeurs ont modifié de façon importante le projet de stationnement afin de tendre le plus possible vers une zone tampon conforme;
- L'application des dispositions du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution n° 5821-11-16.

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-0532 consistant à autoriser l'établissement d'une zone tampon d'une largeur de 3,75 mètres alors que la réglementation prévoit une largeur de 6 mètres pour séparer un usage commercial des usages résidentiels. Le tout se rapportant à la propriété du 10, chemin des Merisiers, **CONDITIONNELLEMENT** à ce que ladite zone tampon comprenne au moins un conifère indigène pour chaque 3 mètres carrés de zone tampon à réaliser dans la portion comprenant moins de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Propriétaires du 10, chemin des Merisiers
Directeur du Service de l'Urbanisme

No 5891-01-17
Acceptation de
démission de
deux (2) pompiers

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une lettre de démission des pompiers Gilles Crispin et Simon Laroche;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur Gilles Crispin en date du 21 décembre 2016.

D'accepter la démission de monsieur Simon Laroche en date du 22 décembre 2016.

De remercier chaleureusement messieurs Crispin et Laroche pour leur très longue implication à titre de pompiers à temps partiel sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Messieurs Gilles Crispin et Simon Laroche
Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

No 5892-01-17
Ouverture de
postes de deux
(2) pompiers

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité publique et incendie de combler deux (2) postes vacants de pompiers;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au processus d'embauche au courant de l'année 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité incendie à procéder à l'ouverture de postes de deux (2) pompiers au cours de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

No 5893-01-17
Autorisation
d'inscription du
directeur de la
Sécurité publique
et incendie à une
formation en sécurité
civile ayant pour
thème « Centre
de coordination

Attendu la formation en sécurité civile ayant pour thème « Centre de coordination des mesures d'urgence » offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

Attendu que l'objectif de ladite formation est de permettre aux participants de se familiariser avec les procédés et outils pertinents à la mise en place et à la gestion d'un centre de coordination;

Attendu que le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie souhaite participer à ladite formation;

des mesures
d'urgence »

Attendu que ladite formation est prévue au budget 2017 mais que l'inscription doit être faite dès que possible;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription du directeur de la Sécurité publique et incendie à la formation en sécurité civile intitulée « Centre de coordination des mesures d'urgence » offerte par l'ACSIQ le 24 janvier 2017 au Quartier 50 Plus à Saint-Jérôme au coût de 125 \$ taxes en sus.

Les frais inhérents à ladite formation seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

No 5894-01-17
Autorisation
d'inscription de
quatre pompiers
à la formation
« Pompier I »

Attendu la formation « Pompier I » offerte par l'École nationale des pompiers du Québec;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'inscrire quatre pompiers à ladite formation;

Attendu que ladite formation est prévue au budget 2017 et que l'inscription doit être faite avant la fin janvier 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de messieurs Vincent Paquette, Alexandre Charron et Michel Cournoyer et madame Ismaelle Girard, à la formation « Pompier I » offerte par l'École nationale des pompiers du Québec au cours de l'année 2017 au coût d'environ 2 500 \$ par participant, taxes en sus. Le coût est déterminé en fonction du nombre de participants.

Les frais inhérents à ladite formation seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

No 5895-01-17
Autorisation de
renouvellement
de la cotisation à
l'Association des
chefs en sécurité
incendie du Québec

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de renouveler la cotisation à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

Attendu que ladite cotisation est prévue au budget 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de la cotisation à l'ACSIQ pour l'année 2017 au coût de 250 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

No 5896-01-17
Autorisation d'achat
de quatre (4) tenues
intégrales

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie de procéder à l'acquisition de quatre (4) tenues intégrales pour pompiers;

Attendu que cette dépense est prévue au budget des immobilisations 2017.

Attendu que le prix obtenu du fournisseur L'Arsenal est de 1 892,00 \$ chacune;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur de la Sécurité publique et incendie à faire l'achat de quatre (4) tenues intégrales auprès du fournisseur L'Arsenal au coût de 1 892,00 \$ chacune, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

Gestion du Parc
Irénée-Benoît

REPORTÉ.

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de décembre 2016 et janvier 2017 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20 h 50

Fin : 21 h 50

No 5897-01-17
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarché, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 50 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier